

No : R-4342-2026

**ENBRIDGE GAZ QUÉBEC**, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Enbridge Gaz Québec »)

---

**DEMANDE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN TARIF D'INJECTION DE GAZ DE SOURCE RENOUEVABLE (GSR) ET À L'APPROBATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES**

(Articles 34, 48, 49, 51, 52.6, al. 1 (4<sup>o</sup>) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, (L.R.Q., c. R-6.01), et article 0.1 du *Règlement concernant le gaz de source renouvelable* (R.R.Q., c. R-6.01, r. 4.3)

---

**AU SOUTIEN DES PRÉSENTES DEMANDES, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie ») en vertu des dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »);

**I. Tarif d'injection de GSR**

2. Dans un contexte où le distributeur anticipe la réalisation de projets de visant l'injection de GSR généré localement dans le réseau de distribution de gaz naturel, Enbridge Gaz Québec souhaite préparer l'intégration d'une nouvelle catégorie de clients dans sa structure tarifaire, soit le client qui injecte du GSR dans le réseau gazier;
3. Enbridge Gaz Québec demande donc à la Régie d'autoriser la création d'un tarif d'injection pour la récupération des coûts relatifs aux projets d'injection de GSR et d'approuver les principes et la méthodologie d'établissement des taux aux points d'injection, selon les modalités plus amplement détaillées à la pièce EGQ-1, document 1;
4. De plus, le distributeur demande également à la Régie d'approuver les modifications aux Conditions de service et Tarif visant à mettre en place des

conditions de service requises pour refléter la création d'un tarif d'injection, le tout tel que détaillé aux pièces EGQ-2, documents 1 et 2;

5. La présente demande est bien fondée en faits et en droit;

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

**AUTORISER** la création d'un tarif d'injection pour la récupération des coûts relatifs aux projets d'injection de GSR, selon les modalités détaillées à la pièce EGQ-1 document 1;

**APPROUVER** les principes et la méthodologie d'établissement des taux aux points d'injection, selon les modalités détaillées à la pièce EGQ-1, document 1;

**APPROUVER** les modifications aux Conditions de service et Tarif visant à mettre en place des conditions de service requises pour refléter la création d'un tarif d'injection, le tout tel que détaillé aux pièces EGQ-2, documents 1 et 2;

**LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS.**

Montréal, le 12 juin 2026

*Borden Ladner Gervais*

---

**Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.**

Me Adina Georgescu  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Suite 900  
Montréal QC H3B 5H4  
Tél. : 514-954-2599  
Télec. : 514-954-1905  
Courriels : ageorgescu@blg.com  
Notification : notification@blg.com

**ENBRIDGE GAZ QUÉBEC**

Demanderesse  
M. Jean-François Tremblay  
706, boulevard Gréber  
Gatineau (Québec) J8V 3P8  
Téléphone : (819) 776-8812  
Télécopieur : (819) 771-6079  
Courriel : jean-  
francois.tremblay@enbridge.com